

CE QU'APPORTE CETTE SECTION

L'ouverture de cette section est conditionnée à un effectif suffisant

Parlez-en autour de vous !

- ❖ un apprentissage linguistique renforcé de l'allemand dans un groupe a priori de bon niveau et de faible effectif, permettant des progrès rapides,
- ❖ une ouverture culturelle et citoyenne,
- ❖ un lien privilégié avec des jeunes allemands et européens,
- ❖ l'attestation reconnue d'un cursus de qualité dans certains circuits de formation ou lors de l'entrée dans la vie active en France ou dans un pays de langue allemande (Allemagne, Autriche, Suisse),
- ❖ Possibilité simplifiée de faire des études en France et en Allemagne dans les 2 langues (double cursus, Université franco-allemande...).



Les Sections Européennes en Seconde au Lycée Théodore Aubanel



Section Européenne Allemand



Lycée Théodore Aubanel

14, rue Palapharnerie

CS 10070 – 84918 AVIGNON CEDEX 9

Tel : 04 90 16 36 02 – Fax : 04 90 85 49 01

ce.0840004y@ac-aix-marseille.fr

<http://www.lyc-aubanel.ac-aix-marseille.fr>

ELEVES CONCERNES

En priorité, **mais pas exclusivement**, les élèves issus d'une 3^{ème} européenne allemande ou tout élève de fin de 3^{ème} d'un collège d'Avignon et environs, qui étudie l'allemand en 1^{ère} langue vivante étrangère, depuis la 6^{ème}. Une réelle motivation et un bon niveau dans cette matière sont nécessaires ainsi qu'un bon niveau dans les disciplines fondamentales.

Le choix des enseignements d'exploration (EDE) de Seconde est indépendant de l'appartenance à la section européenne. Après la Seconde, l'élève peut continuer à suivre la section européenne quelle que soit sa filière en baccalauréat général : littéraire, économique ou scientifique.

Si vous avez suivi l'enseignement de l'Allemand en langue 2 et si votre niveau est solide, en cas de désir d'opter pour la section européenne allemand, les professeurs du Lycée vous recevront pour vous conseiller. **Nous contacter.**

COUT

L'option euro-allemand en elle-même ne coûte rien.

Le montant des voyages/séjours varie selon les années et les subventions obtenues (environ 250 € en Seconde pour l'échange à Munich, environ 380 € pour le voyage à Berlin en Première ou en Terminale)

Possibilité d'une aide du Fonds Social Lycéen : s'adresser à l'Assistante Sociale du lycée. A titre personnel, certains parents peuvent obtenir une subvention du comité d'entreprise qui les emploie ou du Service Départemental de la Jeunesse et des Sports.

Il est à noter également que certains boursiers peuvent recevoir une aide financière des services de l'Inspection Académique.



FONCTIONNEMENT

- Horaire normal d'allemand, augmenté de 2 heures hebdomadaires de civilisation et histoire (DNL, « discipline non linguistique ») enseignée en langue allemande en Seconde, Première et Terminale.

- Possibilité de participer plusieurs années à un échange linguistique ou séjour en Allemagne :

- **en Seconde**: jumelage avec un lycée de Fürstentfeldbruck, à côté de Munich : accueil d'un correspondant et séjour d'une semaine dans sa famille, avec des visites culturelles, touristiques, ludiques et la participation à des cours et des travaux de groupe avec les Allemands.

- **en Première ou en Terminale** : séjour d'une semaine à Berlin en hôtel ou auberge de jeunesse, pour découvrir la capitale, son histoire, sa culture et sa modernité.

MENTION EUROPEENNE AU BAC

Les élèves obtiendront la mention européenne, s'ils ont obtenu au baccalauréat :

- au moins 10/20 à l'épreuve orale spécifique (qui consiste à commenter en allemand un document ayant un rapport direct avec le programme d'histoire/géo étudié avec le professeur de DNL)

- au moins 12/20 à l'épreuve de langue allemande (écrit + oral, LV1 ou LV2) commune à tous les candidats, quelle que soit la série depuis la réforme du bac de 2012.

Depuis juin 2004, les élèves inscrits en Terminale en section européenne, peuvent prendre la DNL en option facultative. Dans ce cas, les points au-dessus de la moyenne sont affectés du coefficient 2.

La non-obtention de cette mention européenne ne met cependant absolument pas en cause la réussite à l'examen du baccalauréat.